

Paris, le 22 juin 2021

**Affaire suivie par :** Christophe Chassande  
christophe.chassande@developpement-durable.gouv.fr

**La secrétaire générale**

à

**Monsieur Bruno Mattéucci**

**Objet :** Lettre de mission relative à l'évolution des formations du pôle ministériel dispensées à l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

L'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), créée en 1972 sur le site d'Aix-en-Provence puis étendue en 1995 sur le site de Valenciennes, est une école de formation du ministère au modèle spécifique, qui a évolué dans le temps, dont la qualité des enseignements est reconnue.

Toutefois, la baisse du nombre de fonctionnaires formés en son sein depuis plusieurs années, et la stabilisation des besoins futurs du ministère en formation initiale de techniciens remettent en cause son schéma organisationnel.

Le ministère de la transition écologique souhaite conserver un outil de formation robuste et adapté au service de ses politiques publiques et a décidé d'étudier de manière approfondie l'hypothèse d'une nouvelle organisation des missions aujourd'hui dévolues à l'ENTE :

- reprise de la formation des fonctionnaires de catégorie B (TSPDD et SACDD) par la DRH (CMVRH), en regroupant de manière progressive l'activité principalement sur le site de Valenciennes. Ce travail peut conduire à des propositions d'adaptation des formations actuellement dispensées ;
- reprise de la formation des civils au sein de l'ENTPE à Vaulx-en-Verin (69), dans le cadre du développement par cette école d'un cursus bac+2, bac+3 en complément de la formation d'ingénieurs.

Je vous confie la mission d'approfondir les conditions possibles de mise en œuvre d'une évolution forte des modalités de réalisations des formations actuellement dispensées dans cette école, selon les orientations définies ci-après.

- **Objectifs**

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre de ces orientations, les éléments qui suivent sont à prendre en compte.

Ces évolutions sont à envisager globalement (équipe pédagogique, élèves, permanents de l'école non enseignants) et à planifier finement (infrastructures informatiques, partenariats), sans rupture pour les services en ciblant des dates de rentrées scolaires de mise en œuvre (2022, 2023) pour chaque module de formation et en identifiant les aléas avec des propositions de solutions à chaque étape.

La formation des fonctionnaires (TSPDD, SACDD-SG et CTT) aurait vocation à être intégrée au sein du CMVRH et regroupée principalement à Valenciennes (Clermont-Ferrand pour les CTT) dans un cadre défini avec la direction des ressources humaines, qui pourra conduire à en ajuster le contenu et les modalités.

La formation des non fonctionnaires (chargés de projet en aménagement durable des territoires – CPADT et licences) serait interrompue à l'ENTE à la fin du cycle de formation de la promotion recrutée en septembre 2021. Les modalités de mise en place d'une formation bac+2 et bac +3 par l'ENTPE, permettant de créer un parcours de formation complet au sein de cette école, en cohérence avec l'environnement lyonnais devront être proposées. La directrice de l'ENTPE est mandatée pour en proposer les modalités, en lien avec l'ENTE.

Concernant la reprise de la classe « Prépa-Talents » (ex Classes Préparatoires Intégrées), qui prépare aux concours de recrutement par le ministère de techniciens supérieurs du développement durable, deux hypothèses devront être étudiées : la reprise par l'ENTPE et la reprise par le CMVRH.

Un plan de transformation afin d'accompagner les agents de l'ENTE doit être conçu dans l'hypothèse de la mise en œuvre de cette réforme, avec l'appui de la DRH. Ce plan portera une attention particulière aux agents, avec un dispositif renforcé pour les agents affectés à Aix ; il privilégiera l'accompagnement sur chaque bassin d'emploi et, les cas échéant, le transfert des agents à Valenciennes, à Vaulx-en-Velin et, pour certaines fonctions, au CVRH d'Aix.

Vous veillerez également à proposer les modalités de préservation de l'outil de formation à distance (FOAD et formation par le numérique) développé par l'ENTE.

- **Méthodes et Moyens**

Vous me proposerez d'ici **le 15 octobre 2021** un scénario détaillé, prenant en compte l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus, et précisant les calendriers possibles de mise en œuvre pour chaque formation concernée.

Pour établir ce scénario, vous mobiliserez l'équipe de direction de l'ENTE, et des agents volontaires, autour de 4 axes :

- le premier, associant la directrice du CMVRH de la DRH, consistera à approfondir les opérations nécessaires à la prise en charge de la formation des fonctionnaires par le CMVRH (calendrier, situation des agents, des moyens, gestion de l'immobilier, adaptation des programmes, recours à la formation à distance). Un des objectifs sera de préserver un potentiel de formation adapté aux enjeux de formation des fonctionnaires. Dans ce cadre, vous proposerez également un projet d'évolution des activités actuellement exercées à Aix et le calendrier correspondant ;
- le deuxième avec la directrice de l'ENTPE consistera à préciser les modalités d'arrêt des formations CPADT et licences à l'ENTE et de mise en place du cycle bac+2/bac+3 à l'ENTPE, reprenant certains points forts de la formation des CPADT, sans rupture pour les élèves déjà scolarisés. Les partenariats pédagogiques seront maintenus pendant la période transitoire. Une évaluation fine des moyens qui devront être affectés à l'ENTPE pour lui permettre d'assumer cette nouvelle mission sera produite ;
- le troisième consistera à proposer les conditions de reprise des classes « Prépa Talents » soit par l'ENTPE, soit par le CMVRH, et les modalités de poursuite de l'activité du Centre ministériel d'appui à la formation à distance.
- le quatrième, en lien avec la DRH, sera dédié à la définition des modalités d'accompagnement individualisé des agents de l'ENTE. Les conditions de mobilisation des outils d'appui aux restructurations, y compris en interministériel, devront être définies, avec pour objectif de permettre, le cas échéant, à chaque agent de se voir proposer une évolution professionnelle adaptée à ses compétences.

Vous examinerez les conditions possibles de reprise des classes « Prépa Talents ».

Vous pourrez, dans ce cadre, proposer des ajustements au scénario proposé dans le cadre des objectifs généraux de la démarche.

La sous-direction de l'action immobilière du ministère ainsi que la direction des actions financières seront associées/informées en tant que de besoin de l'avancement de ces travaux.

Vous me tiendrez au courant très régulièrement de l'avancée de vos travaux, et des modalités d'association des agents, qui alimenteront des échanges avec les organisations syndicales nationales et proposerez les modalités du dialogue social local.

La direction des ressources humaines vous appuiera dans l'ensemble du processus compte tenu des forts enjeux RH identifiés.

A l'issue de ce travail d'approfondissement, au regard de vos propositions, les décisions seront prises quant à la mise en œuvre de ce scénario, et, le cas échéant, à son calendrier.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour conduire cette réflexion en vue d'une éventuelle évolution importante pour notre appareil de formation de façon dynamique.

La Secrétaire générale

Emilie PIETTE

Copie : Direction des ressources humaines (directeur, directrice du CMVRH)  
Direction des affaires financières (directeur)  
Service du pilotage et de l'évolution des services (SDAFI, PPSTE)  
ENTPE (directrice)